



Préfecture de la Vendée  
DCL

21 SEP. 2021

COURRIER ARRIVÉ

## Conseil d'administration du 16 septembre 2021

Délibération n° 2021/49

**Objet : Désignation des membres du bureau**

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 7,

Vu le règlement intérieur institutionnel du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et notamment son article 7,

Vu le Conseil d'administration légalement convoqué et la constatation du quorum,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 voix) :

- Désigne, pour faire partie du Bureau de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée :

Monsieur Guy PLISSONNEAU, Président de la Communauté de communes Vie et Boulogne,

Monsieur Arnel PECHEUL, Vice-Président des Sables d'Olonne Agglomération

Le Président du Conseil d'Administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 04 OCT. 2021

Le Préfet de la Vendée

Pour le Préfet,  
la secrétaire générale de la Préfecture  
de la Vendée



Anne TAGAND